

## AVIS PUBLIC

---

**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE TRÉCESSON  
2022-2023-2024**

---

**AVIS** est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Trécesson a été déposé et ledit rôle sera à son troisième exercice financier. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, situé au 330, rue Sauvé, Trécesson (Québec) J0Y 2S0, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi inclusivement, entre 9 h 00 et 16 h 00.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel suit un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC d'Abitibi  
582 10<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Amos (Québec) J9T 1X3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou sur le site web de la MRC Abitibi, à l'adresse suivante :  
<https://mrcabitibi.qc.ca/file-12813>
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement en vigueur et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Trécesson, ce 25<sup>e</sup> jour de septembre 2023.



Guy Nolet  
Directeur général et greffier-trésorier,  
par intérim